

Notre Code

Éthique des affaires et nos politiques



Diriger avec intégrité

L'engagement d'Unilever à faire ce qui est juste a été une constante au cours de mes nombreuses années de travail pour l'entreprise.

Bien que j'aie toujours apprécié la liberté qu'Unilever m'a donnée en tant qu'individu et en tant que leader, je n'ai aucun doute que notre réussite collective, aujourd'hui et à l'avenir, doit reposer sur un ensemble de principes communs guidant sur la façon dont nous travaillons ensemble et sur un engagement commun à toujours agir avec intégrité.

Ce document important énonce les normes de conduite que nous sommes tous tenus de respecter, tant individuellement que collectivement, et souligne le rôle central que tous les employés doivent jouer dans la promotion d'une culture de confiance et d'intégrité, où chacun se sent en confiance pour engager des conversations courageuses et s'exprimer lorsque quelque chose ne va pas.

Ce document existe pour protéger nos employés, nos biens, notre réputation, les communautés dans lesquelles nous opérons, ainsi que nos consommateurs, nos clients et nos partenaires dans l'ensemble de notre entreprise. Il existe pour que notre entreprise fonctionne **dans l'honnêteté et le courage et pour nous permettre d'agir avec excellence**.

Chacun d'entre nous doit lire et se conformer à notre Code, et nous devons tous oser nous exprimer et faire part de nos préoccupations sereinement.

Merci de vivre et de respecter notre Code aujourd'hui et tous les jours.

Fernando Fernandez
PDG



« Chacun d'entre nous doit lire et se conformer à notre Code, et nous devons tous nous exprimer et faire part de nos préoccupations sereinement. »

Bienvenue dans Notre Code

Qu'est-ce que Notre Code ?

Chez Unilever, nous croyons en une croissance responsable et durable. Pour ce faire, chaque employé doit se comporter de manière à incarner à la fois nos valeurs (Intégrité, Respect, Responsabilité et Pionnier) et nos comportements. Notre Code définit ces éléments non négociables, en indiquant clairement ce que l'on attend de nos employés.

En vivant Notre Code, nous donnons vie à nos valeurs, à nos comportements et à notre raison d'être, chaque jour, dans tout ce que nous faisons.

Notre Code se compose de deux parties :

- Notre Code de Bonne Conduite – qui énonce les principes clés qu'Unilever, y compris ses employés et administrateurs, doivent suivre au quotidien.
- Nos Politiques du Code – qui expliquent en détail comment nous devons nous comporter.

Pourquoi devrais-je lire et suivre Notre Code ?

La plupart des employés suivent les règles parce qu'ils veulent faire ce qu'il faut et se préoccuper de leurs collègues. Notre code les aide en leur indiquant clairement quelles sont les règles à respecter. Le non-respect de notre Code peut entraîner de graves préjudices et conséquences, comme des mesures disciplinaires, des amendes, des peines d'emprisonnement et des atteintes à la réputation. Le fait de suivre notre Code vous protège, vous, votre communauté, et fait d'Unilever un meilleur endroit où travailler.

Que dois-je faire ?

Tous les employés doivent lire Notre Code lorsqu'ils rejoignent Unilever et, chaque fois qu'il est mis à jour, s'y conformer à tout moment.

Les employés peuvent y revenir pour demander de l'aide tout au long de leur carrière chez Unilever et sont encouragés à contacter leur responsable de Intégrité s'ils ont des questions. Les employés doivent également signaler par l'intermédiaire de Speak Up toute violation potentielle ou réelle de notre Code. La responsabilité quotidienne de la mise en œuvre de notre code est déléguée à tous les cadres supérieurs des groupes d'activités et des fonctions au niveau mondial, régional et national.

Le conseil d'administration et le comité exécutif d'Unilever ont examiné, approuvé et se sont engagés à respecter notre code.

Le conseil d'administration d'Unilever ne remettra jamais en cause les décisions prises en application de Notre Code même si elles conduisent à de la perte d'activité.

Le conseil d'administration d'Unilever ne reprochera pas à la direction une éventuelle perte d'activité résultant du respect de notre code. Le conseil d'administration d'Unilever et les membres de l'ULE sont chargés de veiller à ce que ces principes soient appliqués dans l'ensemble d'Unilever.



« Cela s'applique peu importe qui vous êtes, où que vous soyez ou ce que vous faites. »

À qui s'adresse notre Code ?

Notre Code est obligatoire pour tous les employés, la direction et les administrateurs d'Unilever.

Il s'applique peu importe qui vous êtes, où que vous soyez ou ce que vous faites.

Un « employé » est défini comme toute personne ayant une relation d'emploi directe avec Unilever conformément à la législation ou à la pratique nationale. Un « administrateur » fait référence aux membres non exécutifs du conseil d'administration d'Unilever PLC et d'autres entités cotées contrôlées par Unilever.

Principes du Code liés à la gestion des affaires

Unilever, avec ses employés, sa direction et ses administrateurs, s'engage à agir avec intégrité. Cela inclut le respect de ces principes :

Notre code et notre comportement

Lutte contre la corruption

Respect des personnes

Protection des informations

Les engagements externes



Notre code et notre comportement

Vivre le Code

Nous agissons chaque jour conformément à nos valeurs, à Notre Code et à toutes les politiques du Code. Nous prenons la parole lorsque nous constatons des violations potentielles ou réelles et nous ne tolérons aucune représailles pour avoir pris la parole.

Consultation juridique

Nous respectons les lois et règlements pertinents et sollicitons les conseils du service juridique à des moments clés, y compris (entre autres) les négociations ou la conclusion de contrats importants, les actions en justice en cours ou prévues et les discussions avec les organismes de réglementation.

Gestion responsable des risques

Nous identifions, évaluons et gérons les risques pertinents à nos rôles.

Innovation responsable, sécurité et qualité

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits basés sur la science, la technologie et l'innovation responsable, en appliquant des normes rigoureuses de sécurité et de qualité supérieure pour les consommateurs et les clients.

Environnement

Nous nous efforçons de réduire notre impact environnemental et nous nous dirigeons vers des émissions nettes zéro, l'élimination des déchets plastiques et la construction d'écosystèmes résilients et régénérateurs.



Lutte contre la corruption

Conflits d'intérêts

Nous évitons les conflits d'intérêts et divulguons immédiatement lorsque nos intérêts personnels ou engagements externes pourraient entrer en conflit avec ceux d'Unilever.

Lutte contre la corruption, cadeaux et marques d'hospitalité

Nous n'accordons pas, n'acceptons pas et ne demandons pas de pots-de-vin de quelque nature que ce soit, y compris des cadeaux, des marques d'hospitalité, des dons ou des parrainages qui visent à influencer de manière inappropriée les décisions ou qui dépassent les limites de la politique.

Activités politiques et dons

Nous n'appuyons pas les partis politiques et ne faisons pas de dons politiques, sauf à titre personnel.

Enregistrements, rapports et comptabilité précis

Nous veillons à ce que nos comptes et nos rapports soient exacts. Nous ne tolérons pas la fraude ou l'évasion fiscale. Nous nous assurons que toutes les transactions sont basées sur des documents valides.

Protection des actifs physiques, financiers et de la propriété intellectuelle

Nous protégeons les actifs d'Unilever, en les protégeant de la fraude et du vol et en n'approuvant les activités que dans nos limites personnelles. Nous protégeons la propriété intellectuelle d'Unilever en veillant à ce que les marques et les innovations d'Unilever soient protégées. Nous respectons les droits de propriété intellectuelle de tiers en obtenant les licences et les approbations nécessaires.

Lutte contre le blanchiment d'argent et sanctions économiques

Nous ne nous livrons pas au blanchiment d'argent et ne faisons pas affaire avec toute personne ou entreprise soumise à des sanctions économiques. Nous exerçons nos activités dans le respect de tous les contrôles commerciaux pertinents.



Respect des personnes

Santé et sécurité

Nous nous conformons aux normes légales et de santé et de sécurité d'Unilever pour assurer un lieu de travail sain et sûr, dans un but d'amélioration continue.

Droits de l'homme

Nous respectons les droits de la personne et nous nous engageons à traiter tous les employés avec équité et respect. Nous cherchons à créer un environnement qui favorise la diversité, l'inclusion, l'égalité des chances, la liberté d'association et la négociation collective. Unilever offre à ses employés un salaire décent. Nous appliquons une tolérance zéro pour le travail forcé, y compris toute forme de travail forcé, de traite ou de travail des enfants.

Discrimination et harcèlement

Nous n'avons strictement aucune tolérance à l'égard du harcèlement sexuel. Nous ne tolérons pas la discrimination (fondée sur des caractéristiques protégées), le harcèlement, l'intimidation ou les comportements offensants, que ce soit directement ou indirectement. Nous offrons aux employés un moyen transparent, confidentiel et équitable de faire part de leurs préoccupations ou de signaler un traitement injuste ou discriminatoire et nous ne tolérons aucune mesure de représailles s'ils s'expriment.



Protection des informations

Protection de la technologie, de l'information et de la vie privée

Nous veillons à ce que tous les actifs numériques d'Unilever soient sûrs, utilisés à des fins professionnelles, non utilisés pour des activités inappropriées et correctement entretenus. Nous protégeons toutes les formes d'informations Unilever en les classant, stockant, sécurisant, partageant, mettant à jour et supprimant conformément à nos normes et aux lois pertinentes, y compris la confidentialité et la sécurité.

Prévention des délits d'initiés

Nous n'échangeons pas ou n'encourageons pas d'autres personnes à négocier des titres, comme des actions, lorsque nous sommes en possession d'informations privilégiées.



Les engagements externes

Marketing responsable

Nous vendons des produits qui sont étiquetés, annoncés et communiqués avec précision. Nous menons des activités de marketing et de recherche en phase avec les attentes sociétales.

Concurrence loyale

Nous nous livrons à une concurrence loyale et respectons toutes les lois sur la concurrence, refusant toujours de nous engager dans toute forme de pratique anti-concurrentielle.

Engagements externes et communications

Nous sommes formés et approuvés avant de nous adresser aux autorités, aux analystes, aux actionnaires, aux médias, au gouvernement, aux ONG ou aux régulateurs.

Approvisionnement responsable et partenariats commerciaux

Nous sélectionnons et ne travaillons qu'avec des partenaires capables de respecter des normes conformes à notre propre engagement.



Les Politiques de Notre Code

Voici nos politiques de code organisées selon notre Code de Principes d'Entreprise (COBP). Cliquez sur une politique de code pour lire la description complète.

Notre Code et Comportement

Vivre le Code

Consultation juridique

Gestion responsable des risques

Innovation responsable

Sécurité et qualité des produits

Lutte Contre la Corruption

Conflits d'intérêts

Lutte contre la corruption, cadeaux et marques d'hospitalité

Activités politiques et dons

Enregistrements, rapports et comptabilité précis

Protéger les actifs d'Unilever

Lutte contre le blanchiment d'argent et sanctions économiques

Respect des Personnes

Santé et sécurité

Respect, dignité et traitement équitable

Protection des Informations

Protection de la technologie et de l'information

Données personnelles et confidentialité

Prévention des délits d'initiés

S'engager à l'externe

Marketing Responsable

Concurrence Loyale

Les engagements à l'extern

Approvisionnement Responsable et Partenariats Commerciaux

Vivre le Code

Nous agissons chaque jour conformément à nos valeurs, à notre code et à toutes les politiques du code. Nous prenons la parole lorsque nous constatons des violations potentielles ou réelles et nous ne tolérons aucune représailles pour avoir pris la parole.

Pourquoi c'est important

Opérer avec intégrité et responsabilité renforce la confiance des consommateurs et renforce la réputation d'Unilever en tant qu'entreprise responsable qui apporte de la valeur, avec des valeurs. Le non-respect de notre Code pourrait entraîner de graves conséquences, notamment des mesures disciplinaires, des amendes importantes pour Unilever, des peines d'emprisonnement pour des individus et une atteinte à la réputation.

Que dois-je faire ?

- **Comprendre** et respecter Notre Code, y compris toutes les politiques du code.
- **Suivre** la formation obligatoire.
- **Si** je ne suis pas sûr de la façon d'interpréter les politiques ou les comportements, je demande conseil à mon supérieur hiérarchique ou à mon responsable intégrité.
- **Signalez les** violations (réelles ou potentielles) de notre Code ou de nos politiques par le biais de nos canaux Speak Up tels que mon supérieur hiérarchique, les RH, le service juridique, l'intégrité commerciale ou la ligne d'assistance confidentielle.
- **Soutenez** ceux qui signalent des préoccupations ou des violations, en prenant leurs préoccupations au sérieux, en les gardant confidentielles, en aidant les enquêtes et en veillant à ce que personne ne fasse l'objet de représailles.
- **Signaler** aux canaux Speak Up honnêtement – les signalements malhonnêtes enfreignent notre Code.

En tant que manager, que dois-je faire ?

- **Montrer** l'exemple, faire preuve d'intégrité dans tout ce que je fais.
- **Assurez-vous que** tous les membres de l'équipe ont lu et suivi la formation connexe sur notre code et nos politiques de code.
- **Collaborer** avec le responsable Intégrité des affaires pour répondre aux préoccupations, en veillant à ce que des mesures appropriées soient prises en temps opportun.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?



- Responsable Intégrité, département juridique, RH
- Portail Unilever
- Ligne d'assistance téléphonique Speak Up



Consultation juridique

Nous respectons les lois et règlements pertinents et sollicitons les conseils du service juridique à des moments clés, y compris (entre autres) les négociations ou la conclusion de contrats importants, les actions en justice en cours ou prévues et les discussions avec les organismes de réglementation.

Pourquoi c'est important

En sollicitant des conseils auprès de la fonction juridique d'Unilever, on s'assure que toutes les transactions, tous les contrats et toutes les opérations commerciales répondent aux exigences réglementaires et démontrent une conduite commerciale éthique. Il protège également l'organisation contre d'éventuels litiges juridiques, pertes financières et atteintes à la réputation.

Que dois-je faire ?

- **Informez** immédiatement mon supérieur hiérarchique et demandez un avis juridique à mon partenaire commercial juridique si j'identifie un risque juridique ou soupçonne une activité illégale en relation avec :
 - Contrats commerciaux, baux, licences et transactions.
 - Actions juridiques ou réglementaires telles que les litiges en matière d'emploi et les désaccords contractuels.
 - Communication avec les organismes gouvernementaux ou réglementaires.
 - Le droit de la concurrence.
 - Les communications de presse, en particulier celles qui ont un impact sur la réputation d'Unilever, créent une responsabilité légale ou contiennent des informations « internes » ou « sensibles aux prix ».
 - Réclamations, documents de marketing et questions de propriété intellectuelle impliquant des marques, des marques de commerce, des dessins, des brevets, des secrets commerciaux et des contrats de fournisseurs impliquant de la propriété intellectuelle.
 - Questions liées à l'emploi, y compris les obligations de non-concurrence, les différends en matière d'emploi et les licenciements
- **Consultez** mon partenaire commercial juridique avant d'engager des professionnels et des consultants juridiques externes.
- **S'assurer que** toutes les activités de passation de marchés sont examinées par mon partenaire d'affaires juridique conformément à la norme sur les contrats.
- **S'assurer que** toutes les actions conseillées par la fonction juridique et ne faites rien qu'ils aient qualifié d'illégal.
- **Obtenir** l'autorisation de la direction hiérarchique avant de se lancer dans toute activité que la fonction juridique d'Unilever a identifiée comme étant significativement risquée pour Unilever.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Partenaire commercial juridique
- Portail Unilever pour les normes juridiques



Gestion responsable des risques

Nous identifions, évaluons et gérons les risques pertinents à nos rôles.

Pourquoi c'est important

La gestion des risques est essentielle à la capacité d'Unilever à mettre en œuvre sa stratégie et ses objectifs à long terme.

Comprendre et gérer les risques, qu'ils soient mondiaux ou locaux, stratégiques ou opérationnels, nous aide à prendre de meilleures décisions, à nous conformer aux réglementations, à protéger l'entreprise et à créer de la valeur.

En tant que manager / senior leader / chef de projet, que dois-je faire ?

- **Identifiez** et définissez les risques, et établissez les actions nécessaires à la réduction de l'occurrence du risque.
- **Faites remonter les** risques importants à la direction concernée.
- **Effectuez** chaque année une évaluation holistique des risques d'entreprise qui identifie les principaux risques et la façon dont ils sont gérés.
- **Surveillez les** risques de manière continue et pas seulement dans le cadre du processus annuel de gestion des risques.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Directeur des Risques et des Contrôles
- Centre de gestion des risques



Innovation responsable

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits basés sur la science, la technologie et l'innovation responsable, en appliquant des normes rigoureuses de sécurité et de qualité supérieure pour les consommateurs et les clients.

Pourquoi c'est important

L'innovation est essentielle au succès d'Unilever. Notre capacité à répondre aux besoins des consommateurs et à relever les défis mondiaux dépend d'une recherche et d'une innovation responsables, sûres et durables. L'intégrité, l'objectivité et des normes éthiques élevées sont également essentielles pour gagner la confiance et garantir que notre impact à long terme est positif pour les consommateurs et la société.

Que dois-je faire ?

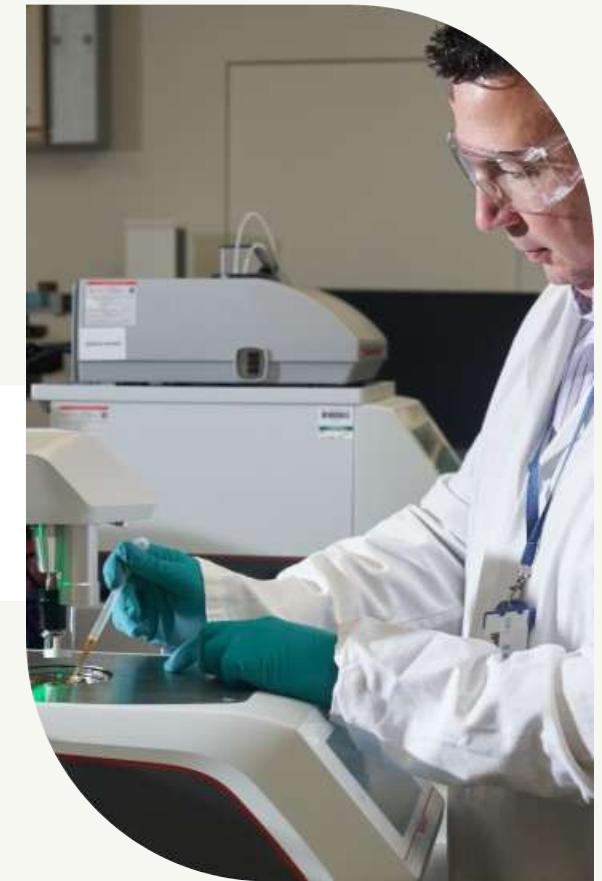
- **Mener** toutes les recherches et innovations conformément aux normes mondiales d'Unilever en matière de sécurité, de durabilité et de responsabilité éthique.
- **S'assurer que** les risques liés à la sécurité des consommateurs, à la sécurité au travail et à la sécurité environnementale sont évalués et gérés par des évaluateurs experts.
- **S'assurer que** les spécifications des matières premières, des produits et des emballages sont conformes aux exigences et normes réglementaires pertinentes.
- **Veiller à ce que** la recherche impliquant des sujets humains soit menée selon les normes éthiques les plus élevées.

- **Soutenez** l'engagement d'Unilever à éliminer les tests sur les animaux, en veillant à ce que tout test réglementaire obligatoire soit approuvé à l'avance.
- **Demandez** à l'avance l'approbation des présentations et des publications.
- **Tenir des** registres complets et accessibles de toutes les recherches, y compris les données, les protocoles d'étude et les décisions connexes.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Portail Unilever



Sécurité et qualité des produits

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits basés sur la science, la technologie et l'innovation responsable, en appliquant des normes rigoureuses de sécurité et de qualité supérieure pour les consommateurs et les clients.

Pourquoi c'est important

Unilever donne la priorité à la sécurité et à la qualité de ses produits, en adhérant à toutes les normes et réglementations. Cet engagement renforce la confiance des consommateurs et nos marques.

Que dois-je faire ?

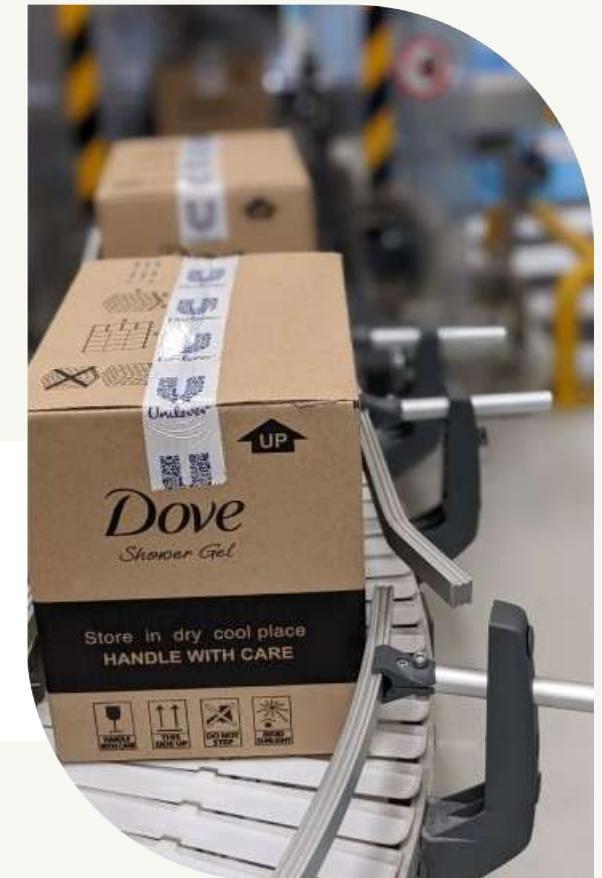
- **Appliquer** et faire respecter les normes et les systèmes de gestion de la qualité concevoir, livrer, surveiller, mesurer et améliorer continuellement les performances des produits et des processus afin d'assurer Respect des exigences internes et externes.
- **Agissez** en fonction des risques, des enjeux et des retours d'expérience des consommateurs, des clients et des partenaires. Y compris la prise de mesures proactives pour prévenir les problèmes de qualité ou de sécurité et l'escalade ou le rappel des produits qui ne respectent pas les normes ou les réglementations.

• **Favoriser** une culture axée sur la qualité en favorisant la transparence, la responsabilisation et le signalement rapide des préoccupations à mon supérieur hiérarchique ou à mon responsable qualité.

• **Communiquez** de manière responsable et partagez des informations précises sur la sécurité des produits, suivez les procédures d'escalade et demandez une autorisation avant de répondre à des questions externes.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Équipe qualité locale ou mondiale
- Portail QMS et chatbot
- École de commerce de qualité



Éviter les conflits d'intérêts

Nous évitons les conflits d'intérêts et divulguons immédiatement lorsque nos intérêts personnels ou engagements externes pourraient entrer en conflit avec ceux d'Unilever.

Pourquoi est-ce important

Il y a conflit d'intérêts lorsqu'un employé laisse ses intérêts personnels, financiers ou non financiers, réels, perçus ou potentiels, affecter son objectivité dans l'exercice de ses fonctions chez Unilever. Les conflits d'intérêts peuvent avoir un impact négatif significatif sur la réputation et l'efficacité d'Unilever, de ses activités et de ses collaborateurs.

Que dois-je faire ?

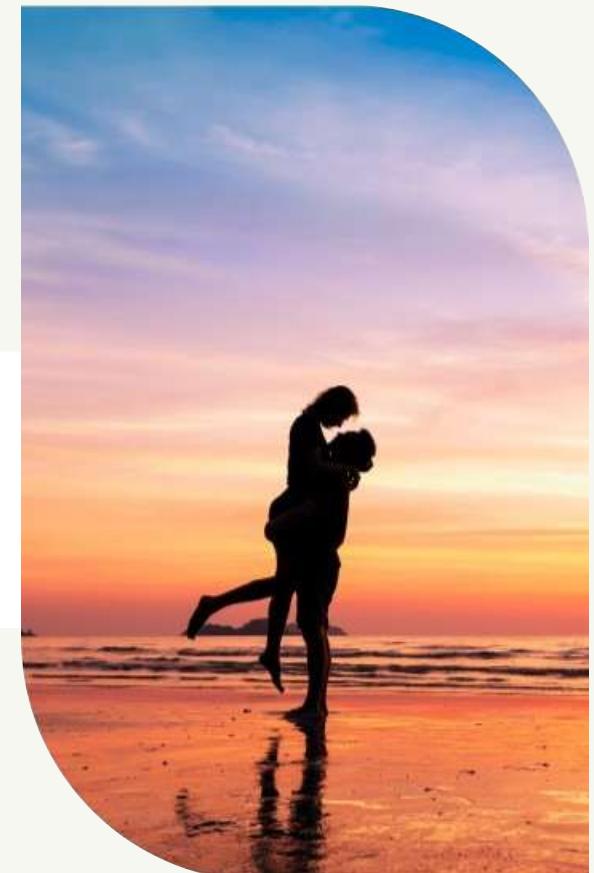
- **Signaler** tout conflit d'intérêts réel, perçu ou potentiel à Business Integrity, y compris lorsque je :
 - Embaucher, gérer ou influencer la charge de travail, l'évaluation, les approbations ou les récompenses d'une personne avec laquelle j'ai une relation personnelle étroite.
 - Accepter ou exercer une fonction publique, ou avoir un membre de la famille ou un proche qui est un responsable public pouvant prendre des décisions susceptibles d'avoir un impact sur les activités d'Unilever.
 - Avoir un intérêt personnel important dans les activités de concurrents ou de tiers liés à Unilever, tel qu'un investissement significatif ou travailler sur des produits concurrents d'Unilever.
 - Chercher à occuper un second emploi ou toute autre activité externe qui prend du temps sur mes responsabilités chez Unilever ou qui entre en conflit avec les intérêts d'Unilever.
 - **Veiller** à ce que l'équipe Business Integrity ait validé mon conflit d'intérêts avant de commencer ou de poursuivre l'activité conflictuelle.

- **Ne pas partager** d'informations commercialement sensibles concernant des concurrents actuels ou potentiels d'Unilever.
- **Respecter** la norme Business Integrity sur les conflits, qui inclut les règles relatives à l'embauche d'anciens responsables publics et à la prise de mandats de direction dans d'autres organisations.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Responsable Business Integrity
- Portail Global Policy
- Outil de déclaration des conflits d'intérêts



Lutte contre la corruption, cadeaux et marques d'hospitalité

Nous n'accordons pas, n'acceptons pas et ne demandons pas de pots-de-vin de quelque nature que ce soit, y compris des cadeaux, des marques d'hospitalité, des dons ou des sponsors qui visent à influencer de manière inappropriée les décisions ou qui dépassent les limites de la politique.

Pourquoi c'est important

La corruption et la fraude ne sont pas seulement illégales, elles nuisent également à la réputation d'Unilever, sapent la confiance et peuvent entraîner de graves conséquences, notamment des amendes, des peines de prison et la perte de contrats. Agir avec intégrité dans toutes les interactions protège à la fois vous-même et Unilever.

Que dois-je faire ?

Lutte contre la corruption et les pots-de-vin :

- **N'offrez** pas ou n'accordez pas de pots-de-vin ou d'avantages indus, y compris des paiements de facilitation, à un agent public ou à tout autre individu ou tiers, qui sont, ou donnent l'impression qu'ils sont destinés à influencer les décisions concernant Unilever. Une exception s'applique si ma liberté ou ma sécurité physique sont en danger.
- **Ne** demandez pas ou n'acceptez pas de pots-de-vin ou d'avantages indus de la part d'un tiers qui pourraient influencer la façon dont Unilever prend ses décisions.
- **Suivre** tous les processus tiers et financiers d'Unilever, tels que ceux pour l'intégration des fournisseurs, l'émission de bons de commande et l'offre/réception de conditions commerciales spéciales, de remises ou de remises.
- **Signalez** toute violation présumée ou réelle comme il est indiqué dans la politique Vivre le Code.

Cadeaux et marques d'hospitalité :

- **Assurez-vous** que tous les cadeaux et les marques d'hospitalité sont légitimes, proportionnés, occasionnels et dans certaines limites, tout en évitant l'argent liquide ou les équivalents tels que les cartes-cadeaux, les prêts, les actions et les nuitées ou les voyages à l'étranger.
- **Signalez** tout cadeau ou marque d'hospitalité qui dépasse les limites ou aux fonctionnaires. D'autres règles et détails sont énoncés dans la Norme sur les cadeaux et les marques d'hospitalité.
- **Refuser** tout cadeau ou marque d'hospitalité qui dépasse les limites établies dans la Norme sur les cadeaux et les marques d'accueil, à moins qu'une exception n'ait été approuvée au moyen de l'outil de divulgation.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Responsable Intégrité
- Portail Unilever
- Outil de report des cadeaux et invitations



Activités politiques et dons

Nous ne supportons pas les partis politiques et ne faisons pas de dons politiques, sauf à titre personnel.

Pourquoi c'est important

Unilever interagit avec le gouvernement dans le cadre de ses activités commerciales. Toute association politique pourrait créer une perception de conflit d'intérêts ou nuire à nos activités.

Que dois-je faire ?

- **Ne faites pas** de dons politiques et n'offrez pas de soutien au nom d'Unilever. Si je soutiens personnellement des groupes politiques, je m'assure qu'ils ne sont clairement pas liés à Unilever et qu'ils n'affectent pas mon travail.
- **Divulguer** tout rôle ou lien politique personnel qui pourrait entrer en conflit avec les intérêts d'Unilever, conformément à la Politique du Code d'évitement des conflits d'intérêts.
- **Demandez** l'approbation par le biais de la norme de communication externe avant de représenter Unilever dans tout groupe consultatif économique, industriel ou social mis en place par les gouvernements.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Norme de communication externe
- Portail politique mondial



Enregistrements, rapports et comptabilité précis

Nous veillons à ce que nos comptes et nos rapports soient exacts. Nous ne tolérons pas la fraude ou l'évasion fiscale. Nous nous assurons que toutes les transactions sont basées sur des documents valides.

Pourquoi c'est important

Des registres financiers et des informations commerciales précis sont essentiels pour prendre de bonnes décisions, respecter les obligations légales et réglementaires et maintenir la confiance des parties prenantes. Des registres inexacts ou trompeurs pourraient constituer une fraude, entraînant des sanctions juridiques ou financières pour les employés ou pour Unilever.

Que dois-je faire ?

- **Ne prenez pas** d'engagements financiers et ne commencez pas à travailler avant d'avoir approuvé un bon de commande.
- **Ne fractionnez pas** les bons de commande.
- **Ne recevez jamais** de bons de commande tant que les biens ou services n'ont pas été livrés.
- **Vérifiez toujours** les détails d'un bon de commande et des frais de déplacement et de dépenses avant de le soumettre ou de l'approuver.
- **S'assurer** que les budgets financiers sont surveillés et examinés. Cela inclut les remises et les remises commerciales.
- **Enregistrez** toutes les transactions avec exactitude, exhaustivité et respect des délais.
- **Ne mener que** des activités commerciales pour lesquelles je suis autorisé et m'assurer que ces activités sont légitimes et étayées par la documentation appropriée.
- **S'assurer que** les transactions que j'apprue respectent les limites établies dans le Tableau mondial des autorisations, qu'elles sont légitimes et qu'elles sont fondées sur des documents valides.
- **Informer** mon agent de l'intégrité commerciale et mon chef des finances de toute fraude présumée, de toute évasion fiscale ou de tout problème comptable, de tout signal d'alarme soulevé par le comportement d'un partenaire commercial ou d'un autre tiers, ainsi que de toute demande de paiements de facilitation.
- **Conserver** les documents commerciaux conformément aux exigences légales et politiques, ou selon les instructions, y compris pour les audits, les litiges ou les enquêtes réglementaires.
- **Coopérer** pleinement et honnêtement avec les auditeurs internes / externes, les autorités fiscales et autres régulateurs.
- **Ne dissimulez**, n'altérez ou ne falsifiez jamais les registres ou la documentation de l'entreprise.
- **Ne gonflez jamais** artificiellement ou ne déplacez jamais les ventes ou les bénéfices entre les périodes comptables.

Que doivent faire les professionnels de la finance ?

- **Se conformer de manière proactive** aux procédures, processus, normes et lois en matière de comptabilité, d'audit, de fiscalité et d'environnement.
- **Respecter** toutes les normes et tous les règlements applicables en matière de rapports externes ainsi que le manuel des politiques comptables internes, en documentant soigneusement les hypothèses qui sous-tendent les registres comptables.
- **Assurez-vous** qu'il n'y a pas de comptes, de fonds ou d'actifs cachés ou non enregistrés.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?



- Service d'assistance local pour les bons de commande
- Politiques et normes financières d'Unilever
- Responsable Intégrité, équipe juridique ou équipe financière

Protection des actifs physiques et financiers et de la propriété intellectuelle d'Unilever

Nous protégeons les actifs d'Unilever, en les préservant contre la fraude et le vol et en n'approuvant que les activités dans les limites de nos responsabilités personnelles. Nous protégeons la propriété intellectuelle d'Unilever en veillant à ce que les marques et les innovations d'Unilever soient protégées. Nous respectons les droits de propriété intellectuelle valides des tiers en obtenant les licences et autorisations pertinentes.

Pourquoi c'est important

L'utilisation abusive, le vol ou l'endommagement des actifs peuvent entraîner des perturbations opérationnelles, des problèmes juridiques et une atteinte à la réputation. La protection des actifs d'Unilever assure la continuité de nos activités, maintient notre stabilité financière, préserve l'innovation et protège notre avantage concurrentiel.

Que dois-je faire ?

Tous les actifs :

- **Manipulez** les actifs physiques d'Unilever – par exemple l'équipement d'usine, les produits, les bâtiments, les ordinateurs et les véhicules – avec soin, afin d'éviter les dommages, les mauvaises utilisations ou les pertes.
- **Protégez** les actifs physiques d'Unilever et signalez le vol ou la perte aux gestionnaires de SHE du site.
- **Ne supprimez pas** les actifs de l'entreprise d'un site sans autorisation, ni ne les utilisez de manière inappropriée.
- **Identifier** et gérer les dangers potentiels pour les actifs sur le site, en réduisant les risques à un niveau acceptable.
- **Protégez** les actifs financiers d'Unilever – tels que l'argent liquide, les comptes bancaires et les cartes de crédit – contre les abus, les pertes, la fraude ou le vol, et faites immédiatement remonter tout signal d'alarme à mon supérieur hiérarchique.

- **N'approuver** les transactions financières que dans les limites définies par mon rôle et conformément au Tableau mondial des autorisations.

- **Gérez** les risques de cybersécurité en intégrant des normes et des contrôles de cybersécurité. Cela s'applique en particulier à la mise en œuvre ou à l'achat de solutions technologiques.

Propriété intellectuelle (PI) :

- **Signalez** les produits soupçonnés d'être contrefaits ou les violations potentielles de la propriété intellectuelle, tels que ceux liés aux marques, aux brevets, aux dessins et modèles, aux droits d'auteur et aux noms de domaine, au Business Group ou au Directeur juridique de la propriété intellectuelle.
- **S'assurer que** les brevets, les marques de commerce, les dessins et modèles, les droits d'auteur et autres droits de propriété intellectuelle sont vérifiés et déposés lors du lancement de nouvelles innovations, marques, sous-marques, produits, services ou autres matériels.

- **Utiliser des** contrats comportant des clauses appropriées pour protéger la propriété intellectuelle d'Unilever lorsqu'elle travaille avec des tiers.

- **N'utilisez pas** la propriété intellectuelle valide d'un tiers sans les licences appropriées, par exemple la musique, la vidéo, la technologie, les marques, les brevets, les polices de caractères, les logiciels, etc. Si je ne suis pas sûr de ce qui est valide, j'en parle à mon partenaire commercial juridique.

- **Ne formez pas** GenAI ou tout autre LLM tiers avec la propriété intellectuelle ou les informations confidentielles d'Unilever, y compris les secrets commerciaux, les dessins, les brevets et les marques de commerce.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Responsable SHE local ou partenaire commercial juridique
- Normes cyber Normes de propriété intellectuelle

Lutte contre le blanchiment d'argent et sanctions économiques

Nous ne nous livrons pas au blanchiment d'argent et ne faisons pas affaire avec toute personne ou entreprise soumise à des sanctions économiques. Nous exerçons nos activités dans le respect de tous les contrôles commerciaux pertinents.

Pourquoi c'est important

Même une participation apparemment innocente aux produits d'activités criminelles peut entraîner de graves conséquences juridiques, y compris l'inculpation de blanchiment d'argent.

Le respect scrupuleux des lois sur les sanctions économiques et la lutte contre le blanchiment d'argent protège donc à la fois la réputation d'Unilever et permet d'éviter toute responsabilité pénale personnelle.

Que dois-je faire ?

- **N'effectuez** aucune transaction avec une partie qui fait l'objet de sanctions économiques pertinentes, telles que définies dans la norme sur les sanctions économiques. Pour m'aider dans cette démarche, je suis les processus officiels d'intégration de tiers.
- **Informez** immédiatement mon groupe d'activité et mon directeur juridique si je soupçonne une activité de blanchiment d'argent ou des transactions avec des pays sanctionnés ou des tiers.
- **Obtenir** l'autorisation préalable de mon groupe d'affaires et de mon directeur juridique pays, aux côtés d'un responsable financier senior, avant de procéder à toute transaction en dehors des conditions commerciales normales, telles que les paiements sur des comptes qui ne correspondent pas au nom ou au pays du partenaire commercial, ceux effectués en espèces ou surpayés, et ceux répartis sur plusieurs comptes bancaires.

• **Assurez-vous** que des contrôles par des tiers sont effectués et que tout problème est résolu en entier avant la signature des contrats et la réalisation des transactions ; ne présumez pas que cela a été fait.

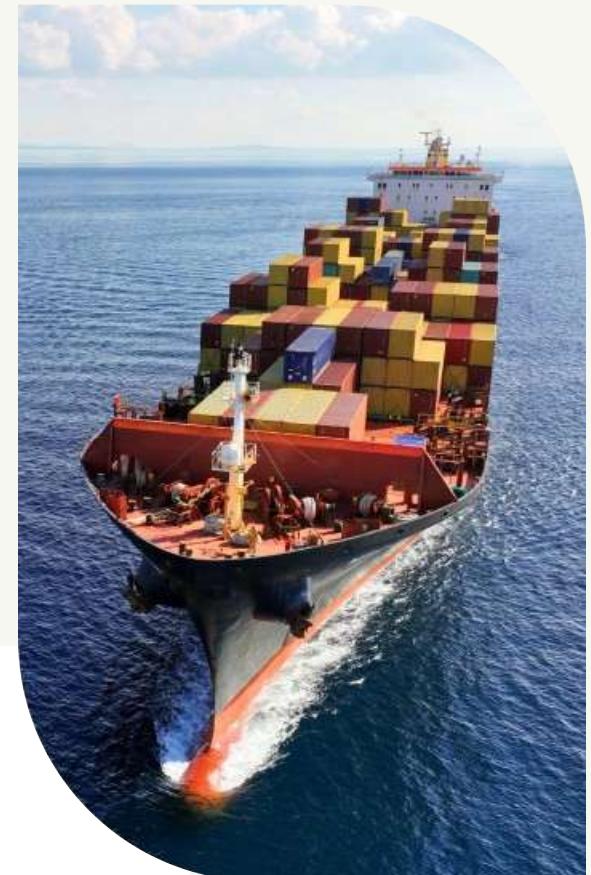
• **N'informez** pas les tiers soupçonnés de blanchiment d'argent qu'ils font l'objet d'une enquête.

• **Demandez** conseil à mon responsable de l'intégrité commerciale lorsque les résultats du dépistage ne sont pas clairs ou qu'un examen plus approfondi est nécessaire.

• **Divulguer** à Business Integrity si je dois me récuser du point de vue des sanctions économiques, par exemple si je suis un citoyen américain.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Agente de l'intégrité des affaires
- Portail politique mondial
- Outil de divulgation



Santé et sécurité (1/2)

Nous nous conformons aux normes légales et de santé et de sécurité d'Unilever pour assurer un lieu de travail sain et sûr, dans un but d'amélioration continue.

Pourquoi c'est important

Les pratiques dangereuses et malsaines peuvent entraîner des maladies, des blessures, des dommages environnementaux ou des pertes de vie. Une culture proactive de santé et de sécurité assure la protection des personnes, des biens, de la communauté et de l'environnement. Chaque personne contribue à la création d'un milieu de travail sûr et favorable.

Que dois-je faire ?

- **Travailler** et se comporter de manière sécuritaire et soucieuse de la santé, en respectant toutes les lois, règlements, politiques, normes, procédures, instructions et formations pertinentes à mon rôle.
- **Ne portez Jamais** d'armes sur place.
- **N'effectuer un** travail que lorsque je suis formé, compétent, médicalement apte, suffisamment reposé, fonctionnellement capable et suffisamment alerte pour le faire.
- **Savoir** quoi faire en cas d'urgence chez moi, lors de visites sur d'autres sites ou lors de mes déplacements.
- **Signalez** sans délai tous les incidents, conditions dangereuses, blessures, maladies ou conditions malsaines réels ou évités de justesse, à la direction locale d'Unilever. Ne présumez jamais que quelqu'un d'autre le fera.

- **Soutenir** les chefs d'équipe pour s'assurer que tous les employés, les entrepreneurs et les visiteurs comprennent et suivent les procédures et les instructions en matière de santé et de sécurité.

- **N'enfreignez** jamais les normes Life Critical.

- **Ne jamais** travailler sous l'influence d'une substance qui pourrait avoir un impact négatif sur ma santé et ma sécurité ou celles d'autrui.

- **Ne poursuivez jamais** un travail qui devient dangereux ou malsain.

- **Exprimez-vous** si j'ai des inquiétudes quant à ma capacité à répondre à ces exigences minimales ou si l'environnement est dangereux ou malsain.



Santé et sécurité (2/2)

En tant que chef d'équipe, que dois-je faire ?

- **Etablir** et maintenir un système de gestion de la santé et de la sécurité approprié pour mon site et mon équipe, y compris la nomination de comités, de gestionnaires, d'experts compétents et un système de collecte des préoccupations et des commentaires des employés, des entrepreneurs et des visiteurs.
- **Identifier** et gérer les dangers et les risques pour la santé et la sécurité liés à toutes les opérations, activités, urgences et services de l'équipe et du site.
- **Vérifiez** régulièrement la conformité avec la législation locale en matière de santé et de sécurité, ainsi qu'avec les normes Unilever pertinentes.
- **Fixer des** objectifs d'amélioration propres au site et au rôle et surveiller le rendement, y compris un examen annuel de l'efficacité et de la pertinence des systèmes de gestion.
- **Rendre compte des** indicateurs clés de performance (KPI) obligatoires par le biais du système de reporting sur la santé et la sécurité d'Unilever.

- **Enquêter** et signaler tous les incidents, accidents et quasi-incident conformément aux exigences en matière de rapports, y compris le suivi et la communication des leçons apprises.
- **Maintenir**, communiquer et tester les plans d'urgence du site et des rôles.
- **S'assurer que** tous les employés, les entrepreneurs et les visiteurs reçoivent les avis d'urgence, les procédures et les informations sur la santé et la sécurité spécifiques à leur rôle et reçoivent une formation dans la langue locale.
- **Ne découragez jamais** une personne de signaler un risque, une préoccupation ou un incident, et ne lui demandez jamais de commencer ou de continuer à travailler dans un environnement dangereux ou malsain.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Gestionnaire de la santé et de la sécurité
- Système de gestion de la santé et de la sécurité du site
- Normes mondiales de santé et de sécurité (pour les normes critiques)



Respect, dignité et traitement équitable (1/2)

Droits de l'homme: Nous respectons les droits de l'homme et nous nous engageons à traiter tous les employés avec équité et respect. Nous cherchons à créer un environnement qui favorise la diversité, l'inclusion, l'égalité des chances, la liberté d'association et la négociation collective. Unilever offre à ses employés un salaire décent. Nous appliquons une tolérance zéro pour le travail forcé, y compris toute forme de travail forcé, de traite ou de travail des enfants.

Discrimination et harcèlement: Nous appliquons une tolérance zéro à l'égard du harcèlement sexuel. Nous ne tolérons pas la discrimination (fondée sur des caractéristiques protégées), le harcèlement, l'intimidation ou les comportements offensants, que ce soit directement ou indirectement. Nous offrons aux employés un moyen transparent, confidentiel et équitable de faire part de leurs préoccupations ou de signaler un traitement injuste ou discriminatoire et nous ne tolérons aucune mesure de représailles s'ils s'expriment.

Pourquoi c'est important

Unilever est convaincu que les entreprises ne peuvent prospérer que dans des sociétés où les droits de l'homme sont respectés et promus. Nous veillons à ce que nos employés travaillent dans un environnement inclusif, exempt de discrimination et basé sur la confiance mutuelle.

Que dois-je faire ?

- **Respecter** la dignité et les droits de l'homme de toutes les personnes au travail.
- **Traiter** toute personne de manière juste et égale, sans discrimination, sur la base de caractéristiques protégées (race, âge, rôle, sexe, identité de genre, couleur, religion, pays d'origine, orientation sexuelle, état matrimonial, personnes à charge, handicap, classe sociale ou opinions politiques, ou toute autre classe protégée par la loi).
- **Évitez** et contestez tout comportement qui pourrait être offensant, intimidant, malveillant, violent, insultant ou intimidant de quelque nature que ce soit. Cela inclut la tolérance zéro en matière de harcèlement sexuel, y compris les blagues inappropriées, les commentaires obscènes, les images sexuelles ou l'exclusion de la communauté.
- **Promouvoir** une culture où les employés sont traités avec dignité et où les préoccupations peuvent être soulevées et traitées rapidement, équitablement et sans représailles.



Respect, dignité et traitement équitable (2/2)



En tant que supérieur hiérarchique, que dois-je faire ?

- **Assurez-vous que** tout le travail est basé sur des conditions librement convenues et documentées que les employés comprennent et qui sont disponibles tout au long de leur emploi.
- **S'assurer** que personne n'a payé de frais de recrutement ou de frais connexes pour obtenir un emploi, directement ou indirectement, et organiser le remboursement de tous les frais qui s'avèrent avoir été payés.
- **Fournir des** salaires justes et équitables qui atteignent ou dépassent les normes juridiques ou sectorielles, y compris les conditions fixées par les conventions collectives, et qui permettent à l'employé de s'offrir un niveau de vie décent.

- **Fournissez** une fiche de paie pour chaque période de paie, indiquant clairement les composantes de la rémunération, y compris les montants exacts des salaires, précisant les heures normales et les heures supplémentaires travaillées (lorsque les travailleurs sont payés sur une base horaire) et les avantages, les incitations/primes et les éventuelles déductions convenues. À l'exception des déductions légalement obligatoires, toutes les autres déductions nécessitent le consentement écrit de l'employé.
- **Maintenir** les heures de travail au moindre des limites légales locales ou de 60 heures par semaine, y compris les heures normales et les heures supplémentaires, toutes les heures supplémentaires étant volontaires. Consultez la Politique du Code de santé et de sécurité pour connaître les exigences supplémentaires.
- **Basez** toutes les décisions liées à l'emploi – telles que le recrutement, les récompenses, les avantages, la promotion, le licenciement et la formation – sur le mérite.
- **Respecter** le droit des employés de former ou d'adhérer à des syndicats ou à d'autres organes représentatifs légalement reconnus, et engager un dialogue constructif et négocier de bonne foi sur les questions qui les concernent.
- **Respectez** les exigences légales locales pour les employés occasionnels, à court terme ou intérimaires.
- **Effectuer** des contrôles d'identité appropriés pendant le processus de recrutement pour s'assurer qu'il n'y a pas de travail des enfants – défini comme toute personne de moins de 15 ans, ou l'âge minimum légal pour le travail ou la scolarité obligatoire, selon l'âge le plus élevé.
- **Veiller** à ce que les jeunes travailleurs de moins de 18 ans n'effectuent que des travaux qui ne sont pas dangereux sur le plan mental, physique, social ou moral, ou qui les privent de la possibilité d'aller à l'école.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?



- RH locaux
- Portail Unilever
- Ligne d'assistance téléphonique Speak Up

Protection de la technologie et de l'information (1/2)

Nous veillons à ce que tous les actifs numériques d'Unilever soient sûrs, utilisés à des fins professionnelles, non utilisés pour des activités inappropriées et correctement entretenus. Nous protégeons toutes les formes d'informations Unilever en les classant, en les stockant, en les sécurisant, en les partageant, en les mettant à jour et en les supprimant conformément à nos normes et aux lois pertinentes, y compris la confidentialité et la sécurité.

Pourquoi c'est important

Unilever donne accès à sa technologie et à ses informations afin que les employés et les partenaires approuvés puissent remplir efficacement leurs rôles. Une mauvaise utilisation ou une utilisation négligente peut avoir un impact sur les performances du système, enfreindre les obligations légales et compromettre la cybersécurité. La classification, le traitement et la protection appropriés des informations sont essentiels pour maintenir la confiance, assurer la continuité des activités, répondre aux exigences légales et réglementaires et protéger les droits des individus.

Que dois-je faire ?

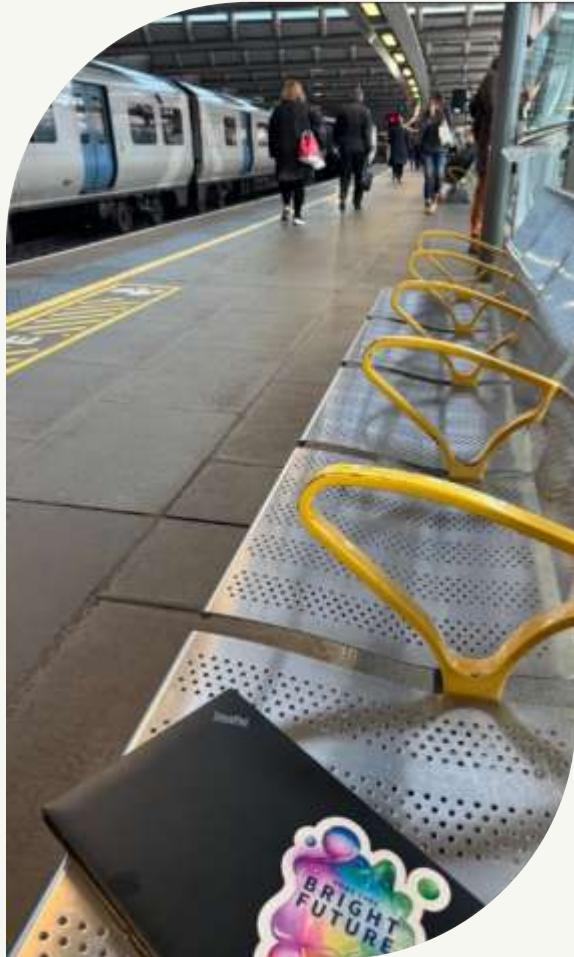
Information:

- **Classifiez** vos informations conformément à la norme de classification de l'information : publique, interne, confidentielle, restreinte.
- **Respecter** les exigences énoncées dans la Norme de traitement de l'information, qui définit les types de renseignements qui peuvent être partagés avec qui. Assumer la responsabilité personnelle de la façon dont les informations sont utilisées, partagées, stockées, protégées et éliminées.
- **Partager** les informations d'Unilever uniquement sur la base du besoin d'en connaître avec des personnes et des tiers autorisés à des fins commerciales légitimes ou comme l'exige la loi.
- **Ne transférez pas** les informations Unilever vers des comptes de messagerie ou de stockage personnels, ne synchronisez pas les données Unilever sur des appareils non gérés par Unilever et n'utilisez pas de supports amovibles tels que le stockage USB.

- **Ne menez pas** d'activités commerciales et ne partagez pas d'informations non publiques d'Unilever sur des technologies, des outils de collaboration et de messagerie non approuvés.
- **Comprendre** que, conformément à nos valeurs, aux lois applicables et à notre respect de la vie privée en tant que droit de la personne, toutes les informations traitées ou stockées sur les systèmes et équipements émis ou détenus par Unilever (et les informations Unilever sur les appareils personnels) peuvent être surveillées, inspectées ou supprimées par Unilever sans notification préalable. Unilever peut enregistrer, diagnostiquer, enquêter et évaluer l'activité et les données sur les systèmes Unilever pour s'assurer que cette politique est respectée et que l'environnement technique d'Unilever est optimisé et que les risques sont gérés.



Protection de la technologie et de l'information (2/2)



Équipement et technologie :

- **N'utilisez** que la technologie approuvée par Unilever pour partager et gérer l'information et faites preuve de prudence lorsque vous travaillez dans des lieux publics.
- **N'installez** que des applications approuvées et n'utilisez que des services approuvés, y compris les logiciels en tant que service et l'intelligence artificielle.
- **Assurez-vous que** l'équipement de travail est utilisé de manière appropriée et qu'il est protégé contre les dommages, le vol ou la perte.
- **Sécurisez** l'équipement et les documents lorsqu'ils ne sont pas utilisés. Verrouillez n'importe quel appareil à l'aide d'un mot de passe ou d'un code PIN lorsqu'il est laissé sans surveillance, quel que soit l'emplacement.
- **Ne partagez pas** les identifiants d'accès Unilever avec qui que ce soit, n'utilisez pas les mots de passe Unilever ailleurs ou n'utilisez pas les identités Unilever pour des activités non liées à l'entreprise.
- **Assurez-vous que** l'utilisation personnelle de la technologie Unilever n'a pas d'impact significatif sur les performances, comme un stockage excessif ou une utilisation excessive des données.

- **Signalez** tout problème cybernétique suspect ou activité suspecte en signalant un incident de sécurité, tel qu'un partage d'informations non autorisé ou des notifications d'authentification inattendues.
- **Signalez** la perte ou le vol des appareils (Unilever ou personnels) utilisés pour accéder immédiatement aux informations Unilever en tant qu'incident de sécurité.

Activité malveillante :

- **Ne pas** accéder intentionnellement à la technologie Unilever ou aux informations Unilever qui ne sont pas destinées à mon rôle ou après avoir quitté mon emploi chez Unilever.
- **Ne désactivez pas**, ne contournez pas ou n'interférez pas avec les contrôles de sécurité, par exemple la configuration du navigateur, l'antivirus, l'accès privilégié, les pare-feu ou les journaux système.
- **N'utilisez** pas les systèmes pour des activités illégales, ou qui pourraient causer une offense grave ou généralisée ou qui sont associées à la violence, au terrorisme, à la pornographie ou à du contenu insultant.

Si je possède, achète ou exploite une technologie, ou si je gère un tiers, que dois-je faire ?

- **Traiter les** risques de cybersécurité par l'application correcte des normes de cybersécurité, en prenant la responsabilité de suivre les processus cybernétiques détaillés dans la zone de cybersécurité.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?



- Agent de sécurité de l'information d'entreprise
- Normes de cybersécurité
- Zone de cybersécurité (y compris pour signaler un cyberincident)

Données personnelles et confidentialité

Nous veillons à ce que tous les actifs numériques d'Unilever soient sûrs, utilisés à des fins professionnelles, non utilisés pour des activités inappropriées et correctement entretenus. Nous protégeons toutes les formes d'informations Unilever en les classant, en les stockant, en les sécurisant, en les partageant, en les mettant à jour et en les supprimant conformément à nos normes et aux lois pertinentes, y compris la confidentialité et la sécurité.

Pourquoi c'est important

La protection des données personnelles est fondamentale pour le respect du droit à la vie privée. Il renforce la confiance avec les employés, les consommateurs et les partenaires. La mauvaise gestion des données ou l'utilisation de l'IA peut entraîner des discriminations, des violations de données, des atteintes à la réputation et des conséquences juridiques.

Que dois-je faire ?

- **Ne collecter** que des données personnelles proportionnées et nécessaires à la réalisation de l'objectif visé.
- **Assurer** la transparence avec les individus sur la façon dont leurs données sont utilisées et s'assurer qu'elles sont conformes aux avis de confidentialité d'Unilever.
- **Assurez-vous** que les données personnelles sont collectées à des fins explicites et légitimes, conformément à la législation locale, par exemple avec le consentement individuel.
- **Assurer** la sécurité, la confidentialité, l'exactitude et la mise à jour des données personnelles, et les corriger sur demande.
- **Supprimer** les données personnelles lorsqu'elles ne sont plus nécessaires aux fins prévues ou comme l'exige la loi.

- **Tenez compte** des préjudices potentiels causés aux personnes lors de l'utilisation de leurs données et prenez des mesures pour atténuer ces risques.

- **Examinez** les résultats de l'IA pour vous assurer qu'ils sont précis, fiables et équitables, en privilégiant la confidentialité et la sécurité.

- **Ne placez pas** les données confidentielles ou personnelles d'Unilever dans des outils d'IA accessibles au public.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Conseiller local en protection des données ou équipe globale chargée de la confidentialité des données
- Standards en terme de confidentialité



Prévention des délits d'initiés

Nous n'échangeons pas ou n'encourageons pas d'autres personnes à négocier des titres, comme des actions, lorsque nous sommes en possession d'informations privilégiées.

Pourquoi c'est important

L'utilisation d'informations privilégiées à des fins commerciales, ou leur partage inapproprié, constitue une infraction pénale dans de nombreux pays, entraînant des amendes, des peines d'emprisonnement et une atteinte à la réputation. Pour une société cotée en bourse telle qu'Unilever, une information privilégiée est une information non publique, de nature précise et qui serait susceptible d'avoir un effet significatif sur le cours de l'action de la société si elle était rendue publique. Si vous avez accès à des informations privilégiées concernant Unilever, vous serez ajouté à une liste d'initiés et vous en serez informé. Si vous n'êtes pas sûr que les informations dont vous disposez sont des informations privilégiées ou non, supposez que c'est le cas et/ou vérifiez auprès de la personne dont vous avez obtenu les informations.

Que dois-je faire ?

- **Ne** pas négocier de titres Unilever (ce qui comprend les actions, les ADR et les dérivés connexes et les paris sur les spreads) pour mon propre compte ou au nom de quelqu'un d'autre, ou recommander à quiconque d'effectuer des opérations sur ces titres, tant que je suis en possession d'informations privilégiées.
- **Ne partagez pas** d'« informations privilégiées » (informations non publiques qui affecteraient considérablement le cours de l'action Unilever si elles étaient rendues publiques) avec toute personne non autorisée à les avoir, y compris d'autres employés d'Unilever.
- **Pour plus** d'informations, consultez la Norme sur les opérations d'actions et le Guide d'information ou communiquez avec le Service des secrétaires généraux.
- **Informez** immédiatement un membre du Comité de divulgation si je soupçonne ou sais qu'une information privilégiée a été partagée avec une personne non autorisée à les avoir ou qu'elle est utilisée à mauvais escient.
- **S'abstenir** de s'engager dans des activités impliquant la manipulation du prix des sociétés cotées en bourse ou la diffusion de fausses informations.
- **Utiliser** les renseignements d'Unilever uniquement à des fins commerciales légitimes ou comme l'exige la loi.
- **Signaler** toute préoccupation concernant l'utilisation d'informations restreintes ou privilégiées d'Unilever par toute personne, y compris les partenaires commerciaux, à mon supérieur hiérarchique ou à mon responsable de l'intégrité commerciale.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?



- Norme de négociation d'actions et manuel de divulgation d'Unilever
- Service des secrétaires généraux ou groupe juridique
- Membres du comité de divulgation



Marketing responsable

Nous vendons des produits qui sont étiquetés, annoncés et communiqués avec précision. Nous menons des activités de marketing et de recherche en phase avec les attentes sociétales.

Pourquoi c'est important

Notre marketing a le pouvoir d'influencer la société, il doit donc être mené de manière réfléchie et respectueuse. Le marketing responsable protège la réputation d'Unilever, renforce la confiance des consommateurs, garantit que nous respectons les normes juridiques et éthiques et reflète notre stratégie et nos valeurs.

Que dois-je faire si je participe à des activités de marketing ?

- **Respectez** toutes les lois applicables en matière de marketing.
- **Décrire** les produits et services d'Unilever de manière véridique, précise et transparente.
- **Fournir** suffisamment d'informations claires et honnêtes pour que les consommateurs puissent prendre des décisions éclairées et utiliser correctement nos produits et services. Cela signifie que nous ne devons pas utiliser d'images, d'informations ou de langage technique (y compris le contenu généré par l'IA) qui sont trompeurs.
- **Assurez-vous que** toutes les allégations marketing sont étayées par un support adéquat.
- **Respectez** les principes et les normes de marketing d'Unilever, en particulier lorsque vous faites du marketing auprès des enfants, en utilisant des personnes synthétiques de l'IA ou en utilisant les médias sociaux.

• **Ne créez pas** de plans de marketing qui enfreignent les lois ou les engagements environnementaux.

• **S'assurer** que les activités de marketing font preuve de sensibilité culturelle, sociale, éthique et religieuse.

• **N'utilisez** pas de thèmes, d'images ou de placements médiatiques qui pourraient causer une offense grave ou généralisée ou qui sont associés à la violence, à la pornographie ou à du contenu insultant.

Où puis-je obtenir plus d'informations ?



- Responsable hiérarchique ou partenaire commercial juridique
- Marketing interne et directives de marque



Concurrence loyale

Nous nous livrons une concurrence loyale et respectons toutes les lois sur la concurrence, refusant toujours de nous engager dans toute forme de pratique anticoncurrentielle.

Pourquoi c'est important

Unilever s'engage à rivaliser et à gagner sur un pied d'égalité et de concurrence. La violation des lois sur la concurrence peut entraîner des conséquences très préjudiciables, notamment d'énormes amendes et dommages civils, des sanctions pénales pour les particuliers et des dommages à la réputation d'Unilever. Une concurrence loyale renforce également la confiance avec nos clients, fournisseurs et partenaires.

Que dois-je faire ?

- **Respecter** les lois sur la concurrence de mon marché et de ma catégorie, en m'assurant de comprendre et de respecter les lois applicables et les normes de concurrence, y compris celles sur les associations professionnelles et les ventes transfrontalières européennes.
- **Ne discutez pas** ou ne vous entendez pas avec les concurrents sur les prix, les conditions de vente ou d'achat, les coûts, la répartition des clients, des fournisseurs ou des territoires, les allégations marketing, les salaires ou autres éléments de rémunération des employés, ou tout autre paramètre concurrentiel pouvant être important pour les consommateurs ou les employés.
- **Partager** ou recevoir des informations commercialement sensibles avec ou de concurrents uniquement dans les limites de nos normes de concurrence ou après consultation du service juridique.
- **Associez-vous** à la fonction juridique avant de vous engager dans des initiatives de coopération avec des concurrents réels ou potentiels tels que l'achat / négociation conjoints, la normalisation, la coopération sur les paramètres ESG, la R&D, la production, la commercialisation, etc.
- **Demandez conseil** à mon partenaire commercial juridique avant de restreindre les activités de revente d'un distributeur ou d'un client, en particulier sur les décisions relatives aux prix de revente, aux promotions ou aux territoires.
- **Agir** avec une prudence particulière lorsque les positions d'Unilever sur le marché sont solides, en demandant conseil à mon partenaire commercial juridique si les pratiques commerciales d'Unilever pourraient être perçues comme excluant abusivement les concurrents ou comme étant déloyales envers les clients ou les fournisseurs.
- **Ne cherchez pas** à obtenir ou à utiliser des informations d'une manière qui pourrait violer les obligations légales ou contractuelles de non-divulgation de tiers ou de nouveaux employés.

Les cadres supérieurs doivent :

- **S'assurer** que notre politique et nos normes du Code de concurrence loyale sont comprises par leurs équipes ou par tout tiers agissant au nom d'Unilever.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Partenaire commercial juridique ou l'équipe Concurrence
- Normes de droit de la concurrence

Engagements externes et communications (1/2)

Nous sommes formés et approuvés avant de nous adresser aux courtiers, aux analystes, aux actionnaires, aux médias, au gouvernement, aux ONG ou aux régulateurs.

Pourquoi c'est important

Communiquer sur les réseaux sociaux ou avec des parties externes, notamment des courtiers, des analystes, des actionnaires, des médias, des gouvernements, des ONG ou des régulateurs, comporte des risques. Une communication mal gérée peut entraîner de la désinformation, des risques juridiques, des dommages à la réputation et des conséquences réglementaires. Un engagement responsable et transparent renforce la confiance et protège la licence d'Unilever pour opérer et croître.

Que dois-je faire ?

Toute communication externe :

- **S'assurer** de l'exactitude et de la véracité de toutes les informations partagées.
- **Tenir compte** de la réputation d'Unilever lors de la communication externe, en appliquant les règles énoncées dans la norme sur les médias sociaux.
- **Demandez** l'approbation des équipes concernées avant de prendre contact sur des sujets spécifiques, par exemple contacter les équipes financières ou juridiques locales avant de discuter de questions financières, juridiques, fiscales ou de retraite ; Affaires réglementaires avant de contacter les organismes de réglementation au sujet des produits, des ingrédients ou de la conformité ; les équipes locales de communication, d'affaires générales et de développement durable avant de contacter les ONG.

Engagement avec des représentants gouvernementaux, des organismes de réglementation ou des ONG :

- **N'interagissez** avec des représentants du gouvernement, des régulateurs ou des ONG que si je suis correctement formé et autorisé par mon supérieur hiérarchique.
- **Gardez** une trace de mes contacts et de mes interactions avec les autorités.
- **Demandez** une approbation préalable par le biais du processus défini dans la norme d'engagement externe avant de prendre contact pour représenter les intérêts d'Unilever, et obtenir une autorisation continue si le contact fait partie intégrante de mon rôle.
- **Suivre** les procédures du site pour les inspections inopinées et savoir qui est la personne responsable désignée sur mon site.



Engagements externes et communications (2/2)



Courtiers, analystes, actionnaires ou médias :

- **Ne** communiquer avec les médias ou les communautés d'investissement que si j'ai une autorisation spécifique et une formation / briefing de la communication et des affaires générales, des relations avec les investisseurs, ou si je suis membre du conseil d'administration.
- **Respecter** toutes les conditions ou contraintes liées à mon autorisation, y compris avec qui, quand et comment je peux communiquer.
- **Adressez** toute demande de renseignements provenant des communautés d'investisseurs ou des médias aux Relations avec les investisseurs ou aux Communications et affaires corporatives ; ne répondez jamais directement et ne partagez jamais d'informations privilégiées. Dans la mesure du possible, un membre de l'équipe des communications et des affaires corporatives doit être présent pour tout engagement médiatique.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Équipe Communications, Affaires Règlementaires et Développement durable ou Équipes Sécurité des produits et affaires réglementaires
- Portail Unilever

Approvisionnement responsable et partenariats commerciaux

Nous sélectionnons et ne travaillons qu'avec des partenaires capables de respecter des normes conformes à notre propre engagement.

Pourquoi c'est important

Unilever attend de ses partenaires commerciaux qu'ils aient mis en place leurs propres codes et politiques qui soient adaptés à leur activité et d'une norme comparable aux nôtres, et qu'ils transmettent des exigences similaires à leur chaîne d'approvisionnement. Notre politique de partenariat responsable (RPP) définit les exigences obligatoires que tous les tiers doivent respecter. Le non-respect de ces normes peut entraîner des risques juridiques et de réputation pour Unilever et des violations des droits de la personne des travailleurs de notre chaîne d'approvisionnement. Tous les employés qui interagissent avec des tiers jouent un rôle essentiel pour assurer la conformité.

Que dois-je faire lorsque je contracte ou travaille avec des tiers ?

- **Lisez** et comprenez le RPP, qui contient des normes claires pour les fournisseurs, les clients et les autres tiers. Le RPP s'appuie sur des outils, des directives et des processus d'intégration, de surveillance et de traitement de la non-conformité, des mécanismes permettant aux employés de soulever et de chercher à résoudre les préoccupations liées à la conduite de tiers, et est supervisé par des organes de gouvernance.
- **S'assurer** que tous les tiers sont assujettis aux contrôles fournis par le RPP pour l'intégration, la passation de marchés et la surveillance continue, y compris la vérification fondée sur les risques et la résolution des problèmes.
- **Veiller** à ce que les processus de sélection, de présélection et d'appel d'offres des tiers tiennent compte de leur capacité à répondre aux exigences de la GTR.

- **Inclure** des clauses contractuelles dans les contrats avec les fournisseurs, les distributeurs et d'autres parties (comme les US, LES UPA, CTC, O, DD) pour confirmer que les partenaires commerciaux reconnaissent et acceptent qu'ils peuvent satisfaire aux exigences du RPA comme condition d'engagement.

- **Ne pas accepter** les modifications contractuelles liées au RPP sans avoir d'abord consulté mon partenaire commercial juridique et obtenu l'autorisation écrite de l'équipe des entreprises responsables.

- **Signaler** à mon supérieur hiérarchique, à l'équipe des entreprises responsables ou à l'agent de l'intégrité des affaires si je suis au courant ou soupçonne une non-conformité au RPP ou à toute exigence légale de la part d'un tiers.

- **Discutez** avec l'équipe de l'entreprise responsable de la manière de soutenir la résolution des problèmes avant de prendre la décision de vous désengager avec un partenaire en raison de non-conformités aux droits de l'homme.

- **Cesser** d'effectuer des transactions avec des tiers, directement ou par l'intermédiaire d'une autre partie, qui ont été identifiés comme non conformes au RPA, à moins qu'une exemption ou une dispense officielle n'ait été accordée par l'équipe des entreprises responsables.

- **Respecter** les droits de tous les individus et de toutes les communautés qui sont des défenseurs des droits de l'homme et des libertés civiques.

- **Demander** des conseils sur les exigences juridiques et les impacts de la transaction sur les droits de la personne, lors de l'acquisition, de la cession ou de la modification de l'utilisation des terres. Unilever respecte les droits fonciers coutumiers et légitimes et ne tolère pas l'accaparement des terres.



Où puis-je obtenir plus d'informations ?

- Équipes responsables d'entreprises ou de droits de l'homme
- Portail des partenaires responsables
- Portail des droits de l'homme